L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 AVRIL 1882. 55me Année.

Dufour, Bouner & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI. 28 AVRIL 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$3 00

Renfermant deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renfermant deux feuilletons.

VENTES A L'ENCAN.

Par E. Stern & Co, dans leurs salles d'encan No 35 rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

La justice criminelle.

Nous remarquons, en parcourant les journaux que nous recevons des différents Etats de l'Union américaine, que les agents de la justice criminelle procèdent à de nombreuses pendaisons. Il y a dans ce fait une révélation de l'état déplorable de la moralité publique, où bien la justice est devenue plus sévère.

Jusqu'ici, elle l'a été assez peu. Alors même qu'elle se fût montrée disposée à frapper les coupables, il se rencontrait, presque toujours, un douzième juré dont la résistance réduisait à néant l'opinion des onze autres.

Encouragés par cette certitude d'échapper aux conséquences de leurs brutalités ou de leurs crimes, les bandits apportaient dans leurs coupables agissements un raffinement de cruauté dont le récit inspirait plus que du dégoût. C'est ainsi que nous avons vu, qu'afin de se soustraire au châtiment dont ils sont menacés, certains malfaiteurs font disparaître les traces de leurs violences en incendiant les maisons, théâtres de leurs exploits sanguinaires, ensevelissant ainsi leurs victimes sous les décombres.

On a souvent songé, à la Nouvelle-Orléans, aux modifications à apporter à notre système judiciaire. La presse a signalé l'unanimité du jury pour la condamnation d'un coupable comme le principal obstacle à la justice. C'est à cette exigence de la loi que notre communauté doit quelques-uns de ces acquittements scandaleux, effroi des honnêtes gens, sorte d'encouragement donné aux pires instincts de la nature humaine.

Nous reconnaissons volontiers que, depuis quelque temps, sous l'influence de juges impartiaux et inébranlables, le crime ne reste pas impuni. La rigueur est d'autant plus indispensable ici et chez nos voisins, que les rencontres sanglantes se renouvellent plus fréquemment. Notre société est composée d'éléments hétérogènes qui se heurtent entre eux, en attendant que le temps, ce grand niveleur, les ait précipités dans un moule commun et unique. Les sociétés politiques se forment lentement, surtout quand elles ont pour champ un pays nouveau, un pays à coloniser. Les heurts se multiplient entre les intérêts divergents, et l'état social en souffre.

La loi cruelle de *Lynch* n'est autre chose qu'une protestation contre l'impuissance de la justice organisée par l'Etat. C'est là sans doute une usurpation de pouvoir contre laquelle s'indigne la légalité, mais qui, aux yeux de bien des gens, est dans beaucoup de cas justifiée par la nécessité de la répression.

Le premier devoir des sociétés est de se protéger contre les passions mauvaises qui se manifestent dans leur sein; c'est pourquoi les lois définissent les crimes et indiquent la punition. C'est le devoir de la justice de faire le reste. Mais comment peut-elle atteindre ce but, si l'on entasse, entre elle et le coupable, des obstacles contre lesquels elle ne peut rien? Les obstacles, nous les connaissons. Considérant cet esprit de vénalité et de corruption qui, à certains intervalles, s'étend sur une partie du pays comme une lèpre hideuse, est-il si difficile de trouver un complaisant qui s'obstine à voir un innocent dans le plus horrible des bandits?

La Louisiane est sous la domination d'une idée hostile à l'organisation actuelle de la justice criminelle. Elle s'affirme, avec raison, des dangers que l'impunité fait naître chez elle; aussi réclame-t-elle une protection plus efficace.

Première application de la loi du dimanche, dans l'Ohio.

C'est le 26 avril, dimanche dernier, qu'a été mise à exécution, pour la première fois, dans l'Ohio, la *Sunday Law*.

Voici quelques détails à ce sujet:

A Columbus, observation stricte, tranquillité parfaite. Trois arrestations seulement pour ivrognerie, au lieu de la moyenne ordinaire de 25.

A Dayton, meeting d'indignation de toute l'industrie des liquides. Dénonciation publique des journaux qui ont poussé au vote de la nouvelle loi. Tous les commerçants en boissons retirent leurs avis du journal partisan de la loi. En somme, celle-ci est convenablement observée.

A Toledo, la situation se complique. Les cafés et saloons [illegible] leurs propriétaires sont allés trouver le bureau de police et, lui présentant une vieille loi (tombée en désuétude) qui suspendait toutes les affaires le dimanche, lui en demandent l'application. Le bureau de police acquiesce. Ordre aux compagnies de chemins de fer urbains, aux barbiers, aux épiciers, aux propriétaires d'écuries, aux bouchers, aux journaux, etc., d'avoir à cesser toutes opérations à partir de minuit, le dimanche. Les journaux, les "cars" de rues ne tiennent aucun compte de l'ordre, mais la moitié, au moins, des laitiers ne fournit pas de lait; les bouchers ferment boutique, tout en exprimant leur indignation. Quelques voitures publiques accompagnent un convoi funèbre, pendant la journée; la police prend les noms. Il y doit y avoir d'assez nombreuses arrestations, le lendemain.

A Cleveland, exécution générale de la loi, la police faisant fermer les cafés, dès minuit. Quelques-uns restent fermés en apparence, mais le loquet cède sous la main de quiconque veut entrer. Les gens arrêtés réclament un jury pour les juger, comptant Dieu sait que l'on n'en trouvera aucun pour les condamner.

A Cincinnati, sur 3000 cafés, 450 sont inscrits comme délinquants. On porte à 1000 le nombre des arrestations. Tous les jardins publics sont ouverts et vendent de la bière et des liqueurs. On n'a pas tenté d'arrestations immédiates; les citations ont été envoyées le lundi.

Usines centrales.

Tandis que nos financiers se préoccupent des conséquences que peut avoir le dernier arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, [illegible], des compagnies étrangères, anglaises et françaises, ont ici des agents qui ont pouvoir d'acheter des habitations sucrières et d'établir des usines centrales. Nous apprenons qu'un de nos plus importants planteurs est en relations avec ces agents, et que, peut-être, à l'heure même où nous écrivons ces lignes, ses vastes terres ont passé en d'autres mains.

La question de l'établissement d'usines centrales dans les régions qui produisent la canne à sucre, paraît [illegible]. Aux appels réitérés de la presse, nos capitalistes ont opposé l'inaction la plus dédaigneuse. Ils ont laissé échapper l'occasion qui leur était offerte d'entrer dans la grande industrie, et ce sont les capitalistes européens qui vont profiter des bénéfices d'une exploitation qui est appelée à donner à l'agriculture une impulsion dont il est impossible de prévoir les suites.

Les capitaux étrangers sont à la recherche de placements avantageux. La question des usines centrales à sucre dans notre Etat, comme il s'en rencontre dans les régions européennes où l'on cultive la betterave, leur a paru chose utile et praticable; et les voilà, aujourd'hui, par l'intermédiaire d'agents en qui ils ont confiance, s'enquérant, sur les lieux mêmes, et de la fertilité de la terre, et des bénéfices que peut donner la réalisation de ce projet tant discuté et généralement adopté comme favorable autant aux propriétaires d'usines qu'à la prospérité des régions où elles seront établies.

L'affaire prend donc, dès aujourd'hui, un aspect tout nouveau; elle sort du domaine des théories pour entrer dans celui des faits. La puissance des capitalistes qui désirent l'entreprendre est, sous le rapport financier, presque sans bornes, et rien ne sera négligé pour opérer en grand et peupler de petites fermes les alentours des usines.

Mais la Louisiane présente une surface d'une grande étendue. L'exemple donné, sur un point, par les capitalistes du Vieux Monde, ne va-t-il pas susciter l'émulation de nos petits capitalistes, qui, se formant en sociétés, travailleraient dans une autre partie de l'Etat?

On parle de l'établissement de diverses industries. Les plus importantes, pour nous, sont celles qui ont pour but de doubler nos produits agricoles par la mise en culture des terres envahies aujourd'hui par la "cane". Les hommes les plus versés dans les questions d'économie politique sont d'avis que les bras enlevés à l'agriculture et mis au service d'une autre industrie sont des forces à peu près perdues.

Nos terres couvertes par l'inondation sèchent peu à peu. Il est presque certain que les travaux que la commission chargée, par le Congrès, d'améliorer la navigation du Mississippi va entreprendre, nous mettront désormais à l'abri des désastres qui résultent de la crue des eaux. Le moment est donc propice aux entreprises qui sont de nature à activer les productions du sol, point fondamental de notre prospérité.

C'est ce que comprennent les capitalistes de Londres et de Paris. Ils viennent à nous; facilitons, autant que possible, l'oeuvre à laquelle ils veulent se livrer.

Il est probable que nous aurons bientôt à publier les détails des transactions qui vont avoir lieu entre nos grands propriétaires et les agents européens.

L'INONDATION.

Les nouvelles sont des plus favorables. Le nord de l'Etat est délivré, et le sud surgit peu à peu des eaux qui l'avaient envahi. Il n'y a plus guère que Morgan City qui reste sous les flots; cependant, il y a diminution. Les habitants réclament encore des rations. Il résulte des informations reçues que beaucoup de cannes restées sous l'eau pendant toute la durée de l'inondation, ne sont pas perdues. A mesure que les eaux se retirent, elles verdissent et montent avec une rapidité qui étonne les habitants. Il est probable qu'il n'en est pas ainsi partout, mais, sur un grand nombre de points, les renseignements recueillis, à ce sujet, ont rassuré les planteurs.

Les pertes des agriculteurs sont encore très considérables; elles se chiffrent par millions.

Plusieurs de nos citoyens les plus haut placés et les plus influents, dans une réunion particulière qui a eu lieu à la résidence du Rév. Dr Palmer, ont été si enthousiasmés d'une conférence du juge Charles Gayarré, qu'ils ont obtenu de l'historien distingué la promesse qu'il en donnera quelques-unes à la salle Grunewald.

Un comité à la tête duquel sont les noms du général Beauregard et du Rév. Dr Palmer est chargé des préparatifs.

On nous assure que la première conférence est fixée à vendredi de la semaine prochaine. Un avis à ce sujet paraîtra dans les journaux de dimanche.

L'évêque Watterson, ex-président du St. Mary's College, de Columbus, Ohio, est arrivé dans notre ville hier matin. Il se rend à Galveston pour y assister à l'ordination d'un évêque.

Histoire de la Louisiane par François-Xavier Martin. — M. James A. Gresham, libraire éditeur, vient de publier avec un grand luxe de typographie l'Histoire de la Louisiane par François-Xavier Martin. Tout le monde en a entendu parler mais beaucoup ne l'ont pas lue, car la vieille édition était depuis longtemps épuisée. On saura donc gré à M. Gresham de l'avoir pour ainsi dire tirée de l'oubli. L'édition nouvelle est dédiée à M. Louis Bush et est précédée d'une très intéressante biographie de l'auteur par le juge W. W. Howe. A la fin du volume se trouve sous le titre de: "Annales de la Louisiane" un historique des principaux événements qui se sont accomplis en Louisiane depuis 1815, époque où s'arrête l'histoire du juge Martin, jusqu'au commencement de la guerre de sécession.

La loi du Sénat, allouant cinq millions pour les améliorations du cours du Mississippi, a été soumise au comité de la Chambre. Il paraît qu'il n'y a pas unanimité, même parmi les représentants du Sud. Ses partisans demandent la discussion immédiate.

M. Blaine a paru devant le comité d'enquête. M. Belmont lui a adressé certaines questions que l'ex-secrétaire d'Etat a trouvées impertinentes. Devant ce même comité, M. Blaine a fait un grand discours dans lequel il a défendu sa politique dans la question du Pérou.

Le steamer français *Dupuy-de-Lome*, de la ligne commerciale française, est parti du Havre le 26 du courant, en destination de la Nile-Orléans, par la voie de New-York.

L'Univers annonce qu'un décret de la congrégation de l'Index condamne plusieurs ouvrages, entre autres: *Pie VII et les jésuites*, par l'abbé Chailloi; *Marc-Aurèle*, par Renan, et la *Physiologie moderne*, par Herzen.

La Charte Municipale.

Les sous-comités chargés par les Bourses (Exchanges) réunies de la Nouvelle-Orléans de compléter le projet de charte de ville dont elles avaient seulement indiqué les bases, se sont mis à l'oeuvre avec ardeur et sont fort avancés dans leurs travaux. Ils se réunissent presque tous les soirs, délibèrent, et, aidés des lumières de leurs avocats qui assistent aux séances, ont élaboré un projet auquel ils mettent en ce moment la dernière main.

Aux détails que nous avons déjà publiés, nous ajouterons ceux-ci: le maire aura d'amples pouvoirs; il nommera les principaux fonctionnaires de l'administration, dirigera et contrôlera la police, etc. Il devra être âgé de trente ans au moins, être électeur, avoir résidé dans l'Etat depuis dix ans, et à la Nouvelle-Orléans depuis cinq ans. Quand il sera malade ou absent, le président du conseil le remplacera.

Les limites de la ville resteront ce qu'elles sont maintenant.

Pour être membre du Conseil, il faudra avoir 24 ans au moins, être électeur, avoir résidé à la Nile-Orléans depuis cinq ans, et compter deux années de résidence dans le quartier qu'on représente.

Les membres du Conseil ne seront pas salariés et ne pourront pas avoir d'intérêt dans les marchés conclus avec la ville. Ils se réuniront une fois par semaine, le mardi, à l'Hôtel de ville.

Le trésorier, le contrôleur, l'avocat de ville, le voyer auront chacun un traitement annuel de $3,500. Le premier et le second fourniront un cautionnement de $50,000; l'avocat et le voyer ne fourniront pas de cautionnement.

La première élection municipale, en vertu de la nouvelle charte, aura lieu en mai 1883. Le maire et les membres du Conseil entreront en fonctions deux semaines après avoir été élus. Pour faciliter l'élection, sans toucher pour le moment à l'enregistrement, chaque *precinct* actuel sera divisé en deux arrondissements, les électeurs votant dans l'un ou dans l'autre selon la division alphabétique qui sera adoptée.

Ce sont là les principaux détails qui nous sont connus. Les sous-comités auront bientôt achevé l'important travail qui leur a été confié, et on pourra alors le juger dans son ensemble.

Le projet des "Bourses" sera naturellement soumis aux représentants et aux sénateurs de la Nile-Orléans. Il existe, croyons-nous, entre ces derniers et les "Exchanges", divergence de vues sur le mode de désignation des fonctionnaires de l'administration—trésorier, contrôleur, etc—nos représentants s'étant, nous assure-t-on, positivement prononcés pour la nomination des dits fonctionnaires par les électeurs.

Quant au mode de désignation proposé par les "Exchanges", il n'est pas nouveau; il est en outre essentiellement conservateur, et nous sommes persuadés que les représentants et sénateurs de la Nile-Orléans le prendront en sérieuse considération.

Quoiqu'il en soit, nous espérons que notre ville, qui à elle seule renferme un quart de la population de tout l'Etat et dont l'assessment s'élève à 75 pour cent de la masse imposable, sera enfin dotée d'une charte qui lui permettra de reconquérir sa prospérité perdue.

Trois Compagnies de Gaz.

Au lieu de deux Compagnies de Gaz, nous pourrions bien en avoir bientôt trois. De puissants coups ont déjà été portés à l'ancienne compagnie, celle qui existe en ce moment et qui ne nous inonde malheureusement pas de lumière, pour lui enlever le privilège exclusif dont elle a joui jusqu'à présent.

C'est une Compagnie de New York, représentée par M. Van Benthuysen, qui, après avoir obtenu depuis quelque temps de la municipalité l'autorisation d'établir une usine à gaz à la Nile-Orléans, a ouvert le feu contre la "New-Orleans Gas Light Company" et lui a fait un bel et bon procès qu'elle a gagné en première instance. Appel a été interjeté par la partie déboutée, mais M. Van Benthuysen a l'espoir que l'arrêt de la cour de district sera confirmé par la cour suprême.

Or, voici venir une troisième compagnie, également de New-York, qui veut, elle aussi, être autorisée à creuser le sol, à y déposer des tubes en fer, et à répandre à flots le gaz dans tous les quartiers de la Nouvelle-Orléans. Le représentant de cette compagnie, M. R. F. Sherman, a eu mercredi une entrevue avec les membres du Conseil de ville et a plaidé auprès d'eux avec une certaine chaleur la cause des capitalistes dont il est l'agent.

Nous n'avons, on le voit, nous qui tenons à payer le gaz à bon marché, que l'embarras du choix. Mais qui sera fâché si elle perd son procès en appel? Ce sera la "New Orleans Gas Light Company" qu'une redoutable concurrence viendra menacer.

La compagnie que représente M. Van Benthuysen n'est pas contente non plus, car si la troisième compagnie obtient le privilège qu'elle sollicite, elle profitera de toutes les dépenses qu'a déjà faites la première, qui aura ainsi tiré les marrons du feu au profit des derniers venus.

Mais en tout ceci nous ne voyons pas qu'on tienne assez compte du rôle que l'électricité est appelée prochainement à jouer dans l'éclairage public. Ce rôle peut être fort important. L'arc voltaïque jouit déjà en maints endroits le gaz insuffisant de nos réverbères. Sa blanche clarté répand un jour artificiel sur toute l'étendue de notre vaste levée. Elle envahit lentement la rue du Canal.

Capitalistes, soyez prudents.

Affaire de la Banque du Sud

Dans notre numéro de mardi, on a pu lire qu'une demande en nouvelle audition de cause avait été instituée dans le procès que la Banque du Sud vient de *perdre* à Washington.

Nous n'avons pas besoin de dire que c'est là un simple *lapsus calami* et que le nom de la Banque du Sud, qui absorbait l'attention, est venu par mégarde se placer sous notre plume. Nous faisions allusion à une affaire toute différente. Tout le monde sait, et nous avons nous-même commenté le jugement, que c'est à la Banque du Sud, et non à la ville de la Nile-Orléans que la Cour Suprême des Etats-Unis a donné gain de cause.

Ce procès, d'une importance majeure, avait été intenté en 1874, à l'instance de l'avocat de la Banque, M. Bermudez, aujourd'hui juge-président de la Cour Suprême, lequel après quatre jours de plaidoyers avait gagné le procès en la cour inférieure. La Cour Suprême de la Louisiane ne maintint pas le jugement, déclarant, nos lecteurs se le rappellent sans doute, que la taxe en faveur des détenteurs des bons de ville de 1852 était impossible à prélever, vu que la clause ordonnant la levée de l'impôt sur les esclaves ne pouvait plus avoir d'existence légale.

On sait depuis plusieurs jours que la Cour Suprême fédérale a confirmé le décret de la Troisième Cour de District, et a renversé celui de la Cour Suprême de la Louisiane, donnant ainsi gain de cause à la Banque du Sud pour le montant qu'elle réclamait, en capital et intérêts.

Il est question d'un nouveau projet de nature à compléter le travail des chemins de fer du syndicat Erlanger à travers la Louisiane. Des correspondances de Galveston et de San Antonio s'accordent à dire que la nouvelle ligne passera de Shreveport à Mazatlan, traversant le Rio Grande à Carizo et le chemin international à Pearsall.

Un corps d'ingénieurs est à l'oeuvre sous la direction du capitaine Bassett, au-dessus de l'International à Pearsall, à cent milles au nord de Laredo, et la ligne est commencée dans la direction de Shreveport. On dit que ce nouveau chemin sera fait de matériaux choisis, et qu'il sera le plus court pour aller au Pacifique. D'après un journal, Galveston sera relié à cette nouvelle voie par un embranchement construit par le syndicat Erlanger.

M. et Mme Elie, connus de si longue date et si favorablement des musiciens de cette ville, sont, maintenant, en l'emploi de M. Philip Werlein, marchand de pianos et de musique, 135 rue du Canal, et seront heureux de répondre aux demandes de leurs anciens clients. [illegible] Les pianos en vogue dans le moment sont les CHICKERINGS, de construction métallique, et les MATHUSHEKS qui résistent à l'humidité et qui sont indestructibles. Ces pianos peuvent s'acheter à des conditions faciles de paiements mensuels, qui conviendront à tout le monde. Ce magasin, ancien et digne de confiance, ne peut être surpassé pour [illegible] avec la population de la Louisiane et du Sud.

Le service militaire obligatoire en France.

Nous avons, les premiers, signalé sans hésitation les dangers d'une application trop rigoureuse du service obligatoire. Mais ce service, en lui-même, et avec les atténuations dont l'expérience indique la possibilité est, au-dessus de toute discussion, puisque seul il donne le nombre de soldats voulu et que seul aussi il rattache l'armée à la nation par des liens indissolubles. Nous ne saurions donc accepter les critiques que le correspondant parisien du *Times* vient de diriger contre des institutions qu'il ne connaît pas suffisamment puisqu'il parle encore de remplaçants. De ce que la politique française est résolûment pacifique, on n'a pas non plus le droit d'en conclure à la disparition de notre force militaire, encore moins de prétexter cette déchéance comme la résultante forcée du service obligatoire. Toutefois, comme il faut faire notre profit de tout ce qui se dit autour de nous, l'article du *Times* pourra contribuer utilement à rappeler au législateur que la question à résoudre est fort complexe, et que, même au dehors, on sera loin de considérer comme une augmentation de notre puissance militaire une extension excessive de l'obligation.

Nous ne voulons sacrifier ni la puissance productive du pays ni sa force défensive; nous voulons organiser l'armée le plus solidement possible, mais nous ne voulons pas désorganiser la France. Résolus à donner à nos institutions militaires tous les développements nécessaires, nous sommes non moins décidés à nous opposer à tout ce qui serait une diminution évidente de la patrie. En certains pays, on a pu tout subordonner à l'intérêt d'une guerre plus ou moins prochaine; une nation a pu n'être qu'un camp. C'est là un état de crise trop violent pour être durable, et personne ne soutiendra que la France actuelle puisse, pour une période indéfinie, se mettre à un pareil régime. Nous ne pouvons donc envisager le cas de guerre que comme une éventualité terrible, mais à échéance incertaine et peut-être éloignée, tandis que, sans aucun doute, chaque jour et dès à présent, il faut que la société produise, consomme, étudie, progresse.

Si l'on pouvait perdre quelque temps de vue cette condition de notre civilisation moderne, la ruine la plus complète nous rappellerait violemment à la réalité et l'on s'apercevrait bientôt que l'institution à laquelle on aurait tout sacrifié, privée elle-même de nerf et de ressort, l'armée, n'aurait d'ailleurs plus rien à sauver ni à défendre. La nation aurait disparu derrière elle, comme, en d'autres temps et pour d'autres causes, derrière la barrière impuissante des légions, le monde romain s'est effondré. Gardons-nous donc de tous les excès et ne versons pas dans le césarisme après avoir méconnu trop souvent les conditions essentielles de toute organisation militaire sérieuse.

Voyons maintenant fonctionner une loi de recrutement et rappelons-en les effets. D'abord, et là-dessus tous les économistes sont d'accord, il faut inscrire, comme perte résultant de la diminution du travail national, un chiffre proportionné au nombre des appelés. Cette perte, on pourrait au moins en partie, et sans rien enlever à l'armée, la compenser pour le pays par un développement plus rapide donné à l'instruction. C'est ce que nous avons proposé de faire en ouvrant à tous les degrés de l'enseignement public, y compris l'école primaire bien entendue, des concours donnant à l'armée de bons officiers et de bons sous-officiers de réserves et aux jeunes gens une réduction du temps de service. En estimant le nombre des candidats au double seulement des admis, on reconnaîtra qu'une véritable impulsion serait donnée à l'étude. De ce côté, tout serait donc profit pour les particuliers, pour l'armée, pour le pays.

Maintenant, pour fixer les idées relativement à l'incorporation du contingent, observons que l'organisation de la défense d'un pays comprend:

1° Les armées actives destinées à tenir la campagne et qui doivent comprendre les éléments les plus instruits et les plus vigoureux.

2° Les armées secondaires appelées à manoeuvrer sur les flancs des masses principales pour gêner l'ennemi dans ses mouvements, l'obliger à de forts détachements; et destinées, en cas de succès, à occuper les provinces envahies. On peut se contenter, pour la formation de ces armées, d'éléments inférieurs en raison du rôle moins important qu'elles sont appelées à jouer;

3° Les troupes destinées à assurer les communications des armées en opérations, à les relier à leurs bases d'approvisionnements, à garder leurs lignes de ravitaillement et d'évacuation. Pour un tel service, des troupes relativement médiocres sont suffisantes;

4° Un système de forteresses dont la défense doit être assurée par des troupes de l'armée active et de l'armée territoriale.

La garnison des forts d'arrêts ou détachés, constituant l'ossature des camps retranchés sera fournie exclusivement par des soldats de l'armée active. Une année de service suffit pour leur instruction si elle se passe dans le fort même qu'ils sont appelés à défendre et si chacun est à son poste de combat;

5° Les troupes de dépôt créées en vue de la mobilisation, pour instruire les hommes destinés à combler les vides dans les armées en campagne et pour assurer l'ordre à l'intérieur. En Allemagne, ces troupes ne sont constituées qu'avec des cadres pris dans la landwehr.

Si l'on rentre dans les détails d'organisation des armées en campagne, on trouve une diversité plus grande encore dans le rôle auquel est appelé chacun des éléments constituants. Ainsi, dans un corps d'armée, les combattants n'entrent que pour le 5/6 au plus dans l'effectif. Le reste est composé des hommes du train, des conducteurs des équipages régimentaires, des commis aux écritures, des ouvriers, des ordonnances, etc. Il est évident que les non combattants n'ont pas besoin d'une instruction militaire aussi solide que celle des troupes qui vont au feu.

Or, avec l'organisation actuelle de l'armée française, des hommes qui ont reçu pendant trois ou quatre ans l'instruction militaire la plus complète possible seraient employés, en cas de guerre, à des services pour lesquels six mois ou un an d'instruction auraient amplement suffi.

C'est une dépense inutile pour l'Etat, et, au point de vue militaire, cette situation a une conséquence autrement fâcheuse: c'est de diminuer la qualité et la solidité des véritables combattants. En effet, le contingent étant limité en incorporant dans le train, dans les sections d'administration, etc., des hommes de la première portion du contingent, on est forcément amené à composer les troupes de première ligne pour la moitié, si non pour les deux tiers, d'hommes n'ayant qu'un an de service.

Ainsi, avec le système actuel, nous conduirons au feu des hommes qui ont une instruction incomplète, tandis que des gens qui sont restés trois, quatre ou cinq ans sous les drapeaux se trouveraient à une ou plusieurs journées de marche du champ de bataille comme conducteurs d'équipages, de parcs d'artillerie ou du génie, etc., ou enterrés dans des forteresses de deuxième ligne, ou dans des ports de mer où ils auront quatre vingt dix-neuf chances sur cent de ne pas tirer un coup de fusil.

(*Le Temps.*)

Le sergent Mason est toujours en prison. Cet ennemi militaire de Guiteau excite un intérêt qui se traduit par de nombreuses demandes en grâce. M. Arthur fait la sourde oreille.

On explique le soulèvement des Indiens dans l'Arizona par la découverte de mines de charbon dans les territoires qui leur appartiennent près des Montagnes Blanches. Les mineurs et les pionniers y ont bientôt afflué. Diverses tentatives furent vainement faites par les autorités militaires pour un compromis entre les détenteurs du sol et les intrus qui l'avaient envahi. Les guerriers se préparèrent à la résistance, dès qu'il fut question de refouler la tribu à quelques milles. Ils déclarèrent que les visiteurs et les [illegible] à résister par les armes. De là la guerre qui a éclaté et les premiers massacres qui en ont été la suite.

Nous avons déjà annoncé que le Nord se dépeuplait et que toute la société fashionable et riche quittait Broadway pour les Champs-Elysées et le Bois de Boulogne. Le dernier steamer de la ligne Inman parti de New York a emporté six cents passagers des deux sexes.

Nouvelles télégraphiques.

Echos de Paris.

On télégraphie de Paris au *Herald*, à la date du 22 avril.

L'isthme de Corinthe.

Le général Turr part aujourd'hui pour Corinthe. Le percement de l'isthme a déjà commencé sous la direction de M. Gerster, frère d'Etelka Gerster.

L'opinion sur Darwin.

La nouvelle de la mort de M. Darwin a fait une profonde impression dans les cercles scientifiques français. Les journaux parlent du défunt savant avec un respect touchant la vénération. L'un d'eux va même jusqu'à dire de lui: "C'était sans contredit, de l'avis unanime des savants et du public, le nom le plus fameux dans la science moderne." Le même journal appelle l'attention sur la modestie et la tolérance de Darwin, qui n'a jamais, dit-il, cherché à violer une conscience ni à détruire une croyance ou une superstition.

Théâtres.

Un vif intérêt a été éveillé par la production à l'Odéon d'une nouvelle traduction d'Othello avec Taillade dans le rôle du noble Maure. La traduction, qui est en vers alexandrins, est de la plume d'un jeune journaliste, M. D. Gramont. M. Taillade a trompé l'attente du public. Le rôle ne lui va pas évidemment. Jamais il ne paraît être Othello. M. Chelles fait un superbe Iago. Mlle Tessandier est un peu trop voluptueuse comme Desdémona. La pièce est splendidement montée.

M. Dumas fils est de nouveau en peine. Il y a seize ans, il a écrit, en collaboration avec M. Durantin, une comédie intitulée "Héloïse Paranquet." Sur son désir exprès, son nom ne figura pas alors sur l'affiche, et à M. Durantin seul fut attribué le crédit de la pièce qui réussit. M. Koning ayant annoncé l'autre jour son intention de reprendre la pièce au Gymnase, il plut à M. Dumas de refuser à M. Durantin une partie des droits d'auteur. M. Durantin ayant naturellement insisté, M. Dumas a retiré brusquement la pièce, qui ne sera pas reprise. La querelle sera portée devant la Société des gens de lettres.

Les indispositions d'une comédienne.

Marie Vancandt n'est pas contente. On lisait hier dans le *Figaro*: "Tous les artistes s'étaient rassemblés hier à l'Opéra-Comique pour la répétition des "Noces de Figaro" lorsqu'un message est arrivé de Mlle Vancandt annonçant qu'elle était indisposée et ne pourrait pas se rendre à la répétition. Ce n'est pas la première fois que même chose est arrivée. D'ailleurs nous savons positivement que Mlle Vancandt, que l'on supposait malade dans l'après-midi, a chanté le soir dans un salon. Ces prétendues indispositions ont produit un effet des plus regrettables, et nous sommes convaincus que Mlle Vancandt se fait le plus grand tort en agissant comme elle le fait à l'égard du théâtre auquel elle doit sa renommée prématurée."

Bibliographie.

Plusieurs nouveaux livres intéressants viennent de paraître à Paris, entre autres quatre charmantes nouvelles par Jean Richepin, publiées sous le titre "Quatre Petits Romans", et un délicieux ouvrage d'André Theuriet, "Mme Heurteloup."

—Le préjugé contre les mariages contractés avec les personnes du théâtre est en voie de disparaître. Le bruit courait hier que M. Antonin Proust, rédacteur de la *République française* et ancien ministre des beaux-arts, dans le "grand ministère," était sur le point d'épouser la charmante danseuse, Mlle Rosita Mauri. On prétend que pendant son ministère, le titulaire des beaux-arts inspectait assez souvent, à l'Opéra, le foyer de la danse.

Echos de Londres.

Le Herald publie la dépêche suivante.

Londres, 23 avril.—Le procès d'Etat MacLean a été l'événement capital de la semaine. Il a été jugé avec tout l'appareil terrible et solennel de la justice, les magistrats ayant pour la circonstance pris leurs perruques frisées. Une commission spéciale avait été donnée au "lord chief justice" pour le procès du prisonnier. Une seule séance a suffi pour prouver son état d'aliénation et il a été décidé qu'il passerait ses jours dans un asile d'aliénés, tant que l'exigera "le bon plaisir de la reine". Après l'exhibition des perruques, le fait le plus intéressant du procès a été la citation qu'a faite le "lord chief justice" de l'ancien statute de la loi de haute trahison, laquelle remonte à 500 ans et est contemporaine du roi Edouard III.

Aux courses d'Epsom, le 19 courant, la plupart des sportsmen qui assistaient au triomphe de "Passaic", portaient à la boutonnière une primevère, fleur favorite du défunt lord Beaconsfield, dont on célébrait ce jour-là l'anniversaire de décès. Cet anniversaire a été une occasion de polémique pour la presse qui s'est divisée en deux camps: les journaux conservateurs solennellement sentimentaux, et les journaux libéraux pleins de critiques acerbes,—une de ces dernières feuilles affirme que dans une rue où un de ses rédacteurs a compté 134 porteurs de primevères, il n'en a trouvé que treize qui eussent des figures intelligentes.

Les dernières nouvelles concernant M. Parnell disent que la société Kyrle a demandé au gouvernement la permission d'orner la cellule du prisonnier de Kilmainham de rideaux verts, de bibelots, de poteries bleues et d'autres objets d'art chers à un esprit épris d'esthétique; mais le philistin Forster a énergiquement refusé de laisser toucher aux quatre murs blanchis à la chaux par le gouvernement.

Les "suspects" américains.

Londres, 23 avril.—La légation américaine a déclaré comme dénué de tout fondement le bruit annonçant que le gouverneur général de l'Irlande, M. Forster, et le ministre américain à Londres, M. Lowell, avaient eu une entrevue, au sujet de la relaxation des Américains emprisonnés en Irlande.

Le militarisme en Egypte.

Le Caire, 23 avril.—Osman Pacha Refki, ancien ministre de la guerre, qui avait ordonné l'arrestation des officiers qui prirent part à l'émeute militaire, il y a quelques mois, a été arrêté sous l'inculpation de complicité dans le complot pour assassiner Araby Bey.

Au moment où le conseil de guerre allait prononcer la sentence sur les officiers circassiens impliqués dans le complot contre Arabi Bey, de nouvelles arrestations ont été opérées. Il paraît que les accusés avaient intrigué pour la restauration de l'ex-khédive Ismail Pacha.

—Ceux qui ont essayé du Malakoff Bitters en font le plus grand éloge comme tonique anti-bilieux.

Les crédits demandés au budget de 1883, par l'administration des postes et des télégraphes, s'élèvent à 140,153,766 francs. Les crédits alloués pour l'exercice 1882, par la loi de finances du 29 juillet 1881, ne montent qu'à 118,910,013 fr. D'un exercice à l'autre, il ressort donc de ces chiffres une augmentation de dépenses de 21,248,753 fr. L'augmentation réelle est même plus forte; elle atteint 21,632,301 fr., diverses réductions de crédits, qui atteignent ensemble 383,548 francs, étant prévues pour l'année prochaine.

Cette élévation des dépenses des postes et télégraphes, qui ne laisse pas que d'être considérable, tient à deux causes: d'une part, le développement incessant des services, et, d'autre part, le transfert au budget ordinaire d'une somme de 10 millions qui, pour 1882, avait été portée au compte du budget sur ressources extraordinaires. Cette dernière allocation a pour objet l'établissement d'un réseau de lignes télégraphiques souterraines. Il avait paru, tout d'abord, qu'il s'agit là d'une dépense d'établissement proprement dite, dont le budget des emprunts pouvait être grevé; réflexion faite, on l'a inscrite, pour 1883, au budget ordinaire, afin de réduire le plus possible le chiffre des rentes à créer.

Il reste dès lors 11,632,301 fr. pour dépenses nouvelles. Sur cette somme, 5,522,109 fr. sont la conséquence pure et simple de lois déjà votées; de sorte qu'il n'y a, en dernière analyse, que 6,110,192 francs consécutifs de demandes nouvelles. Elles visent, notamment, la création ou la transformation des bureaux de postes ou de télégraphes, tant en France qu'en Algérie, la création d'emplois devenus indispensables en raison de l'extension du service, enfin l'application des petits traitements.

—Un essai d'éclairage électrique vient d'être fait sur un bateau à vapeur en Suisse. La Compagnie de navigation sur le Rhin et le lac de Constance, dit la *Lumière électrique*, se proposant d'organiser un service de nuit a essayé d'éclairer le Rhin et ses bords au moyen de l'électricité. Une lampe électrique a été placée à la proue du bateau et mise en communication avec une machine dynamo-électrique, actionnée par la chaudière. Le bateau est parti à la tombée de la nuit de Shaffhouse et a fait le trajet jusqu'à Stingen. L'expérience a pleinement réussi. Le pilote pouvait distinguer à une grande distance les signaux d'évitement placés dans le fleuve.

—Les médecins de notre ville sont unanimes à recommander l'efficacité du Malakoff [illegible].

Décédé, à la Nouvelle-Ibérie, Lundi, 24 avril 1882, à l'âge de 41 ans Docteur PIERRE ABADIE, natif de Souech, département de la Haute-Garonne, France. 28avril—1f

[illegible] de la Crescent City Live Stock Landing [illegible] Co.—Nouvelle-Orléans, 22 avril 1882.—Les détenteurs de Bons hypothécaires de cette Compagnie sont invités à assister au tirage du fonds de réserve annuel sur les dits bons, lequel tirage aura lieu LUNDI, 1er mai, 1882, à midi.

Les coupons échéant le 1er mai 1882, seront payés sur présentation.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
28 avril..au 1er mai

A BON MARCHÉ POUR CRÊME [illegible]

Corsets, réduits de 65 c. à 40 c. la paire.
Corsets [illegible], réduits de 75 c. à 50 c. la paire.
Bas [illegible] pour dames, réduits de 40 c. à 25 c. la paire.
Bas fantaisie pour enfants, réduits de 25 c. à 15 c. la paire.
[illegible], réduits de 75 c. à 15 c. la [illegible].
[illegible] des dentelles faite à la main, pour chemises, réduites de $1 50 à 50 c. la bande.
Ombrelles brochées, nuances claires, réduites de $7 à $3.50.
[illegible] pour dames, avec manche en nacre, réduits de $2 50 à $1.75.
[illegible], réduits de 20 c. à 10 c. la yarde.
Mouchoirs de dames, par H. S., réduits de 25 c. à 15 c. pièce.
Victoria Lawn blanc, réduit de 12½ c. à 8¼ c. la yarde.

GRAND STOCK DE
Ginghams et de Garnitures de [illegible]
E. H. ADAMS.
504 et 506 Magazine 504 et 506
4e et 5e magasins au dessus de St Andrew.
23 avril—

CLAIBORNE COTTAGE.
Retraite champêtre, (dans les pinières.)
COVINGTON, Lne.
Pension [illegible] par jour $1.50
Cette charmante résidence, située sur une colline, vis-à-vis la ville de Covington, sur la rive de la rivière Bogue Falaya, se recommande par la salubrité du climat, la beauté du site et ses sources à propriétés curatives.
Les familles désirant y prendre pension peuvent le faire en s'adressant sur les lieux.
Mme E. JAUFROID, directrice.
[illegible]

LE
BITTER MALAKOFF
A obtenu [illegible] à l'Exposition de Paris en 1878.
Pas de [illegible] semblable.
ALPH. WALA,
Seul propriétaire et [illegible] 26 rue Condé.
[illegible]

Avis.—Demande.
L'EDITEUR de la prochaine publication "LA LIBERTE," revue mensuelle, désirerait trouver un associé actif et intelligent pouvant disposer de quelques fonds. L'annonce de cette publication a paru dans l'ABEILLE, [illegible] Le dit [illegible] DEMOCRATIE CROYANTE.
S'adresser à l'imprimerie, 66 Chartres, près Bienville. 26 avril—10f.

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. ROHRER & Cie.,
Horlogers, bijoutiers,

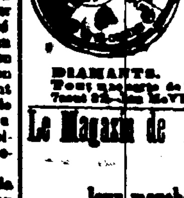

51 rue Royale
[illegible]
BIJOUTERIE
[illegible]
DIAMANTS.
DIAMANTS.
Tout [illegible] de bijouterie plaquée.
[illegible]

Le Magasin de Meubles le meilleur marché du Sud.

W. G. TEBAULT,
Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE
Ayant pris possession de mes nouveaux et spacieux magasins, mesure nécessitée par l'augmentation de mes affaires, je suis maintenant prêt à offrir à mes clients et au public,
Un des plus beaux et des plus grands assortiments de Meubles
qu'il soit possible de trouver au Sud.
[illegible] de salon et de chambre, sont pleinement [illegible] avance de tous les meubles importés ici.
N'oubliez pas le numéro du magasin et sa légende:
"Le magasin de meubles le meilleur marché au Sud."
W. G. TEBAULT,
37 39 et 41 RUE ROYALE
au 31 aou

LA maison sociale ADLER & LEVY [illegible] jour dissoute d'un commun accord. M. ABRAHAM ADLER reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite maison.
ABRAHAM ADLER,
ISAAC LEVY.
Les soussignés se référant à la liquidation ci-dessus, ont ce jour formé une association sous la raison sociale de
A. ADLER & CO.,
dans le but de continuer le commerce de groceries en gros, à l'ancien local, coin Canal et Peters, et sollicitent respectueusement la continuation du patronage qui leur a été accordé par le passé.
ABRAHAM ADLER,
ARISTIDE ROUGERE,
WILLIAM ADLER,
Successeurs de ADLER & LEVY.
26 avril—[illegible]

A VENDRE
—DES—
PIANOS D'OCCASION.
2 Pleyel grands concerts, [illegible]; 1 Pleyel droit; un Favre droit; 1 Von [illegible] droit; 1 petit format carré, [illegible] sole et à vendre à bas prix [illegible].
JUNIUS HART,
191 rue du Canal.
22avril—[illegible]

Accord de pianos à $1.50.
M. EDOUARD EGE, anciennement de Paris, est maintenant employé par Junius Hart, 191 rue du Canal, et a charge du département où s'exécutent les travaux de réparation des pianos. Tous travaux garantis.
23 avril—[illegible]

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et Chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de toutes les maladies des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées [illegible]. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres à une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme sans douleur.
Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 8 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept. [illegible]—1 an.

NOTRE STOCK
—DE—
VÊTEMENTS
—POUR—
HOMMES,
JEUNES GENS,
JEUNES GARÇONS
ET ENFANTS,
—POUR LE—
PRINTEMPS ET L'ÉTÉ
—EST—
COMPLET ET COMPREND:
Le choix d'articles le plus grand et le plus élégant qui soit jamais sorti de nos ateliers.
Ils ont été confectionnés sur les derniers modèles dans le genre le plus élégant.
Ils ne sauraient être surpassés sous le rapport de la durée et de la beauté. Etoffes de Printemps seules employées.

HABILLEMENTS
De Première Communion.
Nous avons un grand et complet assortiment de ces habillements convenables pour jeunes garçons de toutes grandeurs.
—AUSSI—
UN CHOIX COMPLET DE
Articles de Toilette pour Hommes
—ET—
CHAPEAUX ÉLÉGANTS.
AVIS SPÉCIAL.
Nous offrirons à toute personne achetant des vêtements pour une valeur de $5.
Un des plus jolis Paletots de printemps qu'on ait jamais vu.
Nous disons exactement ce que nous voulons dire, sans rien exagérer.
QUICONQUE
examinera un seul instant notre stock en sera pleinement convaincu.
VENEZ LE VOIR CHEZ
MICHEL LION,
195, 197 & 199 Vieille Levée,
Coin [illegible], vis-à-vis le Marché Français.
Le plus grand magasin de vêtements en détail qui existe en ville.
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DU HOPE,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
27 Rue du Camp.
INCORPORÉE LE 5 AVRIL 1857; CHARTE RENOUVELEE LE 3 AVRIL 1882.
CAPITAL $250,000
M. PEYCHAUD, Président.
JOS. H. MARKS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
DIRECTEURS.
HENRY BEER, de H. & B. Beer.
A. REBOLD BROUSSEAU, de A. Brousseau's Sons.
JOHN I. ADAMS, de John I. Adams & Co.
I. L. LYONS
LOUIS BUSH, de Bush & Lovert.
JAS. A. HENSHAW, de Bradley, Cammack & Co.
G. LEHMANN, de A. Lehmann & Co.
Y. MEYER, de Meyer, Weis & Co.
A. J. GOMILA, de Gordon & Gomila.
F. M. ZIEGLER, de Schmidt & Ziegler.
S. HERNSHEIM, de S. Hernsheim & Bro.
ADAM THOMSON, de A. Thomson & Co.
MAURICE STERN, de Lehman, Abraham & Co.
JOSEPH H. MARKS
HENRY PEYCHAUD.
Cette Compagnie, une des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans, assure contre les
RISQUES MARITIMES, DE RIVIÈRE ET D'INCENDIE,
Aux taux de Prime les plus réduits.
Pertes ajustées promptement et équitablement.
[illegible]

REGNAULT
TAILLEUR,
3......Rue de la Bourse......3
A PARIS.
M. REGNAULT, tailleur, demeurant autrefois rue Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise qu'il continue toujours au domicile ci-dessus indiqué, l'exploitation de son industrie. Ses prix restent fixés, comme par le passé pour les étoffes de première qualité au tarif suivant:

Jaquette	90 francs	Gilets	30 francs
Redingotte	100	Pantalons	40
Habit	110	Pardessus doublé soie	110

Pardessus d'hiver doublé soie 130 francs.
31 mars—1 mois

REMEDE INFAILLIBLE
Pour l'incarnation des ongles de pieds.
"The Onyxis Cure."
Cette préparation, employée avec le plus grand succès par quelques-uns des principaux médecins, est maintenant offerte au public comme le seul remède pour ce mal douloureux. Jusqu'à présent on extirpait l'ongle, mais avec cette lotion, les cas les plus difficiles, sont guéris en fort peu de temps et sans douleur.
On appelle l'attention sur les certificats suivants:
Nouvelle-Orléans, 18 février 1882.
Cette poudre "Onyxis Cure", dont je recommande l'emploi m'a toujours réussi depuis trente ans dans le cas de l'ongle incarné, — maladie si rebelle à l'action des autres moyens.
P. A. LAMBERT, D. M. P.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1882.
Je certifie que j'ai eu occasion d'employer la poudre connue sous le nom de "Onyxis Cure" pour des personnes qui souffraient d'ongles incarnés et que j'ai été très satisfait des résultats que j'ai obtenus. J'en recommande donc avec plaisir l'usage au public.
Dr EDMOND SOUCHON.
St. Jean-Baptiste, 16 février 1882.
Je certifie avoir employé avec succès la poudre "Onyxis Cure" contre l'ongle incarné, et je la recommande à ceux qui souffrent de ce mal [illegible].
G. HUARD, D. M. P.
Nouvelle-Orléans, 9 mars 1882.
Je certifie m'être servi avec succès, dans ma clientèle, du remède connu sous le nom de "Onyxis Cure", j'en recommande par conséquent l'emploi à ceux qui souffrent des ongles incarnés.
E. BOURSIN, M. D.
A vendre par
P. L. Cusachs coin Canal et Baronne.
I. L. Lyons, coin Camp et Gravier.
E. J. Hart & Co., 73 et 79 rue Tchoupitoulas.
Geo. R. Finlay & Co., 35 Magazine.
H. Rivet, coin Chartres et Bienville.
A. Carrouché, 39 Chartres,
Ainsi que tous les droguistes de détail.
PRIX: $2.00.
6 avril—1 an—Dim

ANT. CARRIERE.
E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 34 RUE CARONDELET
Avances libérales sur consignations à nos amis [illegible], Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Double Vérité.
Nous avons beaucoup parlé ces temps derniers de la PURETÉ de nos cigarettes; tout ce que nous en avons dit s'applique avec une égale justesse au Long Cut. Le tabac en feuilles dont est fait le Long Cut Blackwell's Bull Durham, possède une qualité remarquable dont sont privées les autres qualités de tabac: il ne renferme qu'une très minime quantité de nitrate et de nicotine.
Allez chez votre marchand de tabac et demandez lui un paquet de Blackwell's Bull Durham Long Cut: vous verrez si ce n'est pas exactement ce que vous désirez. Ne vous laissez pas prendre aux contrefaçons. Procurez-vous notre vrai Long Cut. 25 avril—

PREMIÈRE COMMUNION.
Les parents sont invités à se souvenir du magasin de
A. A. DOHNE,
371......Rue Dryades......371
Pour les Couronnes, Lévites de Faïence, Cierges, Chapelets, Scapulaires, etc, de jeunes enfants.
Tous des articles du pays qui défient la concurrence sous le rapport de la qualité de leurs matériaux et de leurs prix.
Couronnes extra fines pour la fête de la Sainte Vierge, à des prix variant de 20 cts à $1.50.
23 avril—ou 4 mai

Gages. Gages. Gages.
J'ai pris respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gage par eux, de venir les payer—à partir d'aujourd'hui jusqu'au LUNDI, 1er mai 1882—époque à laquelle ces gages échus seront invariablement vendus à l'encan.
P. S.—La vente commencera LUNDI 1er mai 1882, au coin des rues Bourbon et Canal, par l'entremise de MM. Spear & Rossier.
26avril—[illegible] S. ANGLADE.

Liquidation d'un magasin
101.........Rue Royale.........101
Liquidation d'un magasin
d'articles de Coutellerie fine, etc., pour cause de maladie du propriétaire.
Bandages, couteaux pour chirurgiens, couteaux à découper et ciseaux pour toilettes, ciseaux à ongles, un grand assortiment de coupe-cors, couteaux pour jardiniers et fourchettes. Tous ces articles seront vendus au-dessous du prix coûtant.
Couteaux de poche de [illegible] fournitures. Couteaux tire-bouchons de toute sorte.
Rasoirs à [illegible] tout ce qu'il y a de fin, comme il n'y en a pas en ville—4 rasoirs à l'étui.
Ciseaux pour Ciseaux—Les ciseaux à tailleur valant $2 50 seront vendus à $1 25.
Les ciseaux à ongles valant $1 25 seront vendus à 75c.
Les ciseaux à ongles valant 60c seront vendus à 40c.
[illegible]

Dr. S. LEMPIESKI,
OCULISTE-CHIRURGIEN.
TRAITEMENT rationnel des maladies des yeux, Paralysies, Convulsions, Névralgies et maladies de la peau.
Consultations en six différentes langues, le matin de 9 à 11 heures et l'après-midi de 1 à 3 heures.
Office et domicile, rue [illegible]
[illegible]

ELKIN & CIE,
100..RUE DU CANAL..100
Viennent de recevoir par les derniers paquebots de Chine—
800 ROULEAUX DE
NATTES
Blanches, à Carreaux et de Fantaisie, [illegible] nouveaux et de qualités diverses qu'ils offrent aux plus bas prix du marché.
RIDEAUX EN DENTELLE.
Une grande variété en nouveaux genres de Dentelle Antique, Cluny et de Nottingham.
STORES POUR FENÊTRES.
A dessins transparents et en Hollande, Basse, Commode et Cerne.
Grande variété de franges nouvelles.
Nattes de Cocoa et de Napier.
Grande Variété de TAPIS aux plus bas prix.
TOILES CIRÉES
et Linoleum pour Planchers
11mars—

LIQUIDATION
LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,
Bâtisses Touro.
ANNONCENT, respectueusement, à leurs clients et au public, qu'afin d'opérer un règlement final de la succession de feu J. Levois, ils ont conclu de se retirer du commerce, et vendront, conséquemment, leur stock bien assorti de
Marchandises de fonds et de Fantaisie,
pendant les prochains mois qui vont suivre, à des prix grandement réduits pour les épuiser rapidement.
Les acheteurs ayant besoin de bonnes marchandises agiront sagement en venant examiner les nôtres, attendu qu'elles se vendront à des prix plus modiques qu'ils ne l'ont jamais été auparavant.
[illegible]

PLANT DE RIZ.
PLANT DE RIZ DE l'HONDURAS, qualité de choix,
GARANTI SANS ROUGE,
à vendre par
ERNST & CO.
Aux Nos 109 et 111 de la rue Julia.
1jan—[illegible]

Avis.
UN jeune homme désire prendre des leçons de déclamation en français. Écrire aux initiales E. C. au bureau de l'ABEILLE.
28 avril—3t

Avis.
ON désirerait voir pour affaires Mme Veuve Paul Lucas et M. Narcisse Lucas; ils sont priés de vouloir bien laisser leur adresse au bureau de l'Abeille. 25 avril—7t

On demande
UNE CUISINIERE bien recommandée. S'adresser au No [illegible], rue des Français.
25 avril 3t

A vendre.
6 LOTS de terre situés dans l'Ile [illegible] entre les rues Orange, [illegible] Bienville Alley.
Pour plus d'informations, s'adresser à A. DARCANTEL, No 47 rue Toulouse.
26 avril—1m

A Louer.
POUR la saison, à des conditions raisonnables, une maison agréablement dépendant de la ferme de Mill Haven [illegible] se de St-Tammany près de Mulberry [illegible]
A. TEON
2 avril—1m Coin Gravier et Tchoupitoulas.

Compagnie ancienne et sûre du Paratonnerre de
ROBINSON,
ETABLIE EN 1855.
Posé d'un quart de siècle sur la route pour hommes, wagons et attelages.
LA plus ancienne, la plus grande et la seule maison de son genre au Sud.
Importateur et marchand de tout genre de paratonnerres, girouettes et installations de paratonnerres. Ces articles sont toujours en abondance dans le magasin.
[illegible] en argent de Robinson sont une spécialité de fabrication.
[illegible] posés dans toutes les parties de l'Etat. Il est fait une spécialité des travaux de réparations.
Ordres exécutés le jour même de leur livraison.
JAMES M. ROBINSON, directeur.
Bureau et magasin, 246 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne. 12mars 1an

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD.
SUCCESSEUR DE
HEBERT & CIE.
59 Rue de Chartres, coin Bienville
Reçu par les derniers steamers:
Un choix considérable d'articles pour première communion
—Tels que—
CHAPELETS: CORNALINE et NACRE, monture argent, &c., &c.
LIVRES DE PRIERES — Reliures riches — Velours, Satin, Ivoire, Maroquin, Nacre, Ecaille, &c., &c.
Le plus joli choix et le plus frais assortiment d'Images et Souvenirs de 1ère Communion, Images dentelles, Images habillées, Images chromos, Images riches sur papier de riz et feuilles d'ivoire.
Tous les articles ci-dessus ont été reçus récemment et sont de la plus grande fraîcheur. Ils seront vendus aux prix les plus réduits.
Vente en gros et en détail de tous les livres classiques français et américains.
Dépôt spécial des ouvrages français anglais, — anglais-français, espagnols-français, &c.
En vente à la Librairie Française:
L'HABITATION DES ST-YBARS par Alfred Mercier.
L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS, suivie de l'Histoire de la LOUISIANE, par Madame M. D. Girard.
HISTOIRE DE LA LOUISIANE, racontée aux enfants louisianais, par Mme Louise Andry.
Agence et abonnements à toutes les publications françaises de Paris et de New-York.
Reliures en tous genres.
26 mars—

D. H. HOLMES
155 Canal et 15 Bourbon.
Maison de confiance exceptionnellement organisée pour vendre à Bon Marché.
Elle est vente d'une immense quantité de marchandises en tous genres, pour robes, à des prix exceptionnels.
Grand étalage de Linge de ménage: Toile [illegible] fabriquée spécialement pour notre maison; Toile à draps, Toile à taies d'oreillers; Damassé pour nappes. Serviettes damassées, à liteaux et à franges; Serviettes-éponges à franges, tout-unis.
Commissions spéciales en Bonneterie.
[illegible] pour femmes et enfants.
Chaussettes (mailles fortes) pour hommes; Chaussettes soie et flanelle toutes nuances.
Grand choix d'Ombrelles, En-Cas, Dentelles, Gants, Mitaines en fil, Parfumeries et Brosses.
D. H. HOLMES.
2 avril—

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son
17.....RUE DE CHARTRES.....
TAPIS
Le plus grand choix en ville.
Prix qui conviendront à tout le monde.
[illegible]

Beaux Chapeaux
POUR
Dames, Demoiselles
Et Enfants.
MmeC. SAMSON.
150 RUE CANAL.
LES DERNIERS GENRES,
LE PLUS GRAND ASSORTIMENT
ET LES PRIX LES PLUS BAS
18 fev—au 30 av

HOTEL DU FORT ESPAGNOL.
Un lieu de récréation paisible pour les familles où est établi un restaurant de premier ordre.
W. S. SAITER, Locataire.
31 mars..3 m.

A VENDRE
SEMENCE DE RIZ de toute grade, dans les prix de $6.50 à $9 par baril.
S'adresser à
SEEWERD & THOMPSON,
Nos 59, 61, 63, 77 rue Peters.
12 avril—1m

WM. E. MURPHY,
AVOCAT,
Au No 77 de la rue de la DOUANE
ENTRE LA RUE DE CHARTRES ET LE PASSAGE DE LA BOURSE.
Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 AVRIL - CLASSE No 160
Tirage de 4 heures P. M.

8	70	78	52	74	12	81	20	45	61	47	86	–	–

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public séjournellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 26 avril 1882 - 4 heures P. M.
LOUIS E. PILIE,
E. A. WILSON
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.